

**REGLEMENT D'ATTRIBUTION  
D'UN CONTRAT DOCTORAL POUR THESE EN COTUTELLE**

**PROGRAMME VINCI 2019 – CHAPITRE 3**

**Préambule**

L'Université Franco Italienne (UFI) est une institution binationale de promotion de la collaboration universitaire et scientifique entre la France et l'Italie.

Le Secrétariat français de l'UFI est rattaché à la Direction générale déléguée aux Relations territoriales et internationales de l'Université Grenoble Alpes.

Dans le cadre du Programme VINCI 2019, l'UFI soutient des projets de thèses en cotutelle, afin de permettre la mobilité du doctorant candidat entre l'établissement français et l'établissement italien, partenaires de la cotutelle.

**ARTICLE 1 – OBJET DU REGLEMENT**

Le présent règlement fixe les conditions dans lesquelles l'UFI soutient la thèse en cotutelle suivante, conduite dans l'établissement bénéficiaire : .....

Nom de l'établissement : .....

Titre de la thèse : .....

Nom, Prénom du doctorant : .....

Nom, Prénom du directeur de thèse : .....

Nom, Prénom du directeur de l'École doctorale : .....

Référence du projet : .....

**ARTICLE 2 – ATTRIBUTION DU CONTRAT DOCTORAL**

A l'issue des procédures de sélection du doctorant, les responsables des universités française et italienne partenaires du projet de recherche devront signer une convention de cotutelle (rédigée selon l'accord cadre et les normes en vigueur dans chaque pays).

L'École doctorale devra garantir que le titulaire du contrat doctoral développe ses recherches de thèse selon le programme approuvé. Le titulaire du contrat doctoral financé par l'UFI devra séjourner au moins 12 mois (même en discontinu) dans l'université partenaire de la cotutelle.

L'École doctorale est responsable du suivi du contrat doctoral. Le directeur de l'École doctorale est tenu d'informer le Secrétariat de l'UFI d'un éventuel abandon ou d'une non-admission à l'année suivante du Doctorat.

**ARTICLE 3 – MODALITES DE VERSEMENT DE L'ALLOCATION**

L'allocation relative au contrat doctoral attribuée dans le cadre du programme VINCI 2019 – Chapitre 3 – est versée par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle. L'École doctorale sera directement contactée par ce service du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation concernant les modalités de versement de l'allocation.

#### **ARTICLE 4 – DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LE 31 DECEMBRE 2019**

Les documents suivants devront être envoyés par email au Secrétariat de l'UFI (à l'adresse [ufi@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:ufi@univ-grenoble-alpes.fr)) avant le 31 décembre 2019 :

- la copie de la convention de cotutelle signée par toutes les parties,
- la copie des certificats d'inscription du doctorant sélectionné dans les universités française et italienne partenaires de la cotutelle.

#### **ARTICLE 5 – COMPTES-RENDUS**

##### **1. Compte-rendu intermédiaire**

Avant le 31 décembre 2020, les documents suivants devront être envoyés par email au Secrétariat de l'UFI (à l'adresse [ufi@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:ufi@univ-grenoble-alpes.fr)) – documents disponibles sur le site web de l'UFI, section Appels à projets / Programme VINCI / Documentation à télécharger / VINCI 2019) :

- l'évaluation intermédiaire,
- les certificats d'inscription du doctorant au sein des deux établissements (français et italien) partenaires de la cotutelle.

##### **2. Compte-rendu final**

Dans un délai de deux mois à la suite de la soutenance de thèse, les documents suivants devront être envoyés par email au Secrétariat de l'UFI (à l'adresse [ufi@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:ufi@univ-grenoble-alpes.fr)) – documents disponibles sur le site web de l'UFI, section Appels à projets / Programme VINCI / Documentation à télécharger / VINCI 2019) :

- l'évaluation finale,
- une copie de la thèse et un résumé dans la langue du pays partenaire (ou en français et italien, si la thèse a été rédigée dans une troisième langue) sous forme électronique, sur lesquels devra apparaître clairement le logo de l'UFI.

#### **ARTICLE 7 – UTILISATION DU LOGO DE L'UNIVERSITE FRANCO ITALIENNE**

Le logo de l'UFI devra apparaître sur tous les supports de communication de la thèse en cotutelle financée (logo téléchargeable sur le site web de l'UFI) :

[http://www.universita-italo-francese.org/contenu/documents/docs\\_ref/logo\\_UFIUIF.PNG](http://www.universita-italo-francese.org/contenu/documents/docs_ref/logo_UFIUIF.PNG)

[http://www.universita-italo-francese.org/contenu/documents/docs\\_ref/logo\\_UFIUIF.jpg](http://www.universita-italo-francese.org/contenu/documents/docs_ref/logo_UFIUIF.jpg).

Fait à Grenoble, le .....

Université Franco Italienne

Date, Nom, Prénom et signature du doctorant

Date, Nom, Prénom et signature du directeur  
de thèse

Date, Nom, Prénom et signature du directeur  
de l'Ecole doctorale

Interlocuteur au sein de l'établissement bénéficiaire chargé du suivi administratif et financier de la  
subvention VINCI 2019 – Chapitre 3 :

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Email : .....

Tél : .....

Date et signature

Interlocuteur au sein de l'UFI, pour toute information relative au Programme VINCI :

Coordinatrice de l'Université Franco Italienne

Email : [ufi@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:ufi@univ-grenoble-alpes.fr)

Adresse : Université Franco Italienne

Université Grenoble Alpes - Direction générale déléguée aux Relations territoriales et  
internationales - CS 40700 - 38058 Grenoble cedex 9